



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR **RÈGLEMENTS 959 et 960**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 11 octobre 2022, les règlements suivants :

959 – Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 100 000 \$ pour des travaux d'amélioration du drainage de la rue Fauvette

960 – Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 301 600 \$ pour des travaux de réfection de chaussée de rues et de parties de rues (Vignobles, Northcote, Wodlawn, Pacific et Frenette) et des travaux de réfection de vannes

QUE ces règlements n'étaient pas assujettis au processus d'approbation référendaire;

QU'ils sont déposés au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'ils entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 17 NOVEMBRE 2022.

La greffière,

Me Catherine Adam, OMA